

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 21/10/2026		N° DU PROCÈS-VERBAL 26063174																																																													
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Favorable		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié																																																															
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																	
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																	
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S056S033 (9) RAISON SOCIALE : SO.SEC.AUTO. (3) COORDONNÉES : Tel. : 0297810617 ZI de Kerpont 56600 LANESTER																																																																	
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 056S1279 SIGNATURE : 																																																																	
IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation GZ-915-MA (F) 30/09/2024 30/09/2024 Date de 1 ^{ère} mise en circulation Marque Designation commerciale TESLA MODEL Y (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre XP7YGCE59RB503212 M1 VP Type/CNIT Énergie M10TSLVP0011026 EL Document(s) présent(s) Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules																																																																	
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 22318		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																															
MENTIONS LÉGALES - Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8m/km):</td> <td colspan="4">+0.2m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">8%</td> <td colspan="2">9%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">909daN</td> <td colspan="2">1031daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>378daN</td> <td>331daN</td> <td>339daN</td> <td>358daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">13%</td> <td colspan="2">6%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>378daN</td> <td>331daN</td> <td>339daN</td> <td>358daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="2">72%</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 31%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% a -0,5%)</td> <td>-1.5%</td> <td>-1.9%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à +8m/km):	+0.2m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	8%		9%		Forces verticales :	909daN		1031daN		Frein de service :					Forces de freinage :	378daN	331daN	339daN	358daN	Déséquilibre (<20%):	13%		6%		Forces de freinage (efficacité) :	378daN	331daN	339daN	358daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	72%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 31%					Feux de croisement (-2,5% a -0,5%)	-1.5%	-1.9%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																														
	G	D	G	D																																																													
Ripage (-8 à +8m/km):	+0.2m/Km																																																																
Dissymétrie suspension (≤30%):	8%		9%																																																														
Forces verticales :	909daN		1031daN																																																														
Frein de service :																																																																	
Forces de freinage :	378daN	331daN	339daN	358daN																																																													
Déséquilibre (<20%):	13%		6%																																																														
Forces de freinage (efficacité) :	378daN	331daN	339daN	358daN																																																													
Taux d'efficacité (≥ 58%):	72%																																																																
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 31%																																																																	
Feux de croisement (-2,5% a -0,5%)	-1.5%	-1.9%																																																															